

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 12 Présent : 7 Procuration : 3 Votants : 10 Pour : 6 Contre : 3 Abstention : 1</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme TAVERNIER Marie -Laure <u>Date de convocation</u> : 3 novembre 2023</p>
<p><b>Réf : 2389</b>  <u>OBJET</u> ACQUISITION PROPRIETE M. DESPLAND – LA PLAGNETTE</p>	<p><b>Présents</b> : M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Sonia - M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel - M. DUCHEMIN Vincent - <b>Absents ou excusés</b> : Mme MCQUADE Alisha - Mme QUOEX Valérie - M. GAILLARD Guy - Mme MICHAUD Carole - M. ROSSET André <b>Procuration</b> : Mme QUOEX Valérie à Mme TAVERNIER Marie -Laure M. ROSSET André à M. MUFFAT Michel Mme MICHAUD Carole à - Mme SIBIL Christine</p>

Monsieur le maire présente au conseil municipal la possibilité pour la commune de se porter acquéreur de la propriété de M. DESCHAMP, situé dans le hameau de la Plagnette. Il s'agit d'une maison de 2 étages de 120 M2 par étages, un rez de chaussée avec 2 appartements existants, un étage aménageable pour réaliser des appartements. La vente concerne aussi un garage attenant et des parcelles, dont 2 sont constructibles. Il précise que le montant de la vente, hors frais s'élèverait à 1 600 000.00 €, pour l'ensemble.

Il indique que l'acquisition de ce bien permettrait à la commune de bénéficier en sus des logements qu'elle possède déjà, de nouveaux logements pour la gestion du personnel communal. Il précise que cette acquisition permettra à la commune de disposer après travaux de nouveaux appartements, répond à la préoccupation actuelle des communes supports de stations touristiques, pour le logement de leur personnel à des prix acceptables, par rapport à la forte pression foncière.

Il indique que les travaux de rafraichissement, de mise aux normes des appartements du rez de chaussées et de réalisation des appartements à l'étage, pourront être financé par la revente des 2 terrains constructibles, situés en zone UC, de superficie totale d'environ 900.00 M2.

Il indique que pour financer cette acquisition, la commune devra faire le recours à un emprunt pour la totalité de la somme incluant les frais d'acquisition, estimés à 1 750 000.00 €, sur une période de 20 années.

Il précise que cette acquisition n'est pas inscrite à l'ordre du plan d'investissement du mandat.

Il demande au conseil municipal de se prononcer :

- sur l'opportunité de réaliser cette acquisition et d'autoriser Monsieur le maire a engager les négociations avec le vendeur, dans le but de cette acquisition, sur la base : d'une vente estimée à 1 600 000.00 € hors frais

- Que l'estimation des travaux de réalisation d'appartements ou de remise en état, seront financés par la vente des terrains constructibles
- Que l'acquisition entrainera l'obligation de recours à un emprunt sur 20 ans, pour un montant estimé de 1 750 000.00 €
- Que cette dépense soit inscrite dans le cadre du plan d'investissement du mandat
- Que le conseil autorise Monsieur le maire, à engager avec le propriétaire les négociations dans le cadre de cette future acquisition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : Mme MICHAUD Sonia, M. MUFFAT Michel, M. DUCHEMIN Vincent, M. ROSSET André, Mme MICHAUD Carole, M. DENNE Jean-Claude

Contre : Mme TAVERNIER Marie -Laure - - M. BRAIZE Richard, Mme QUOEX Valérie

Abstention : Mme SIBIL Christine

La délibération est adoptée à la majorité

**\* SE PRONONCE**

\* Sur l'opportunité de réaliser cette acquisition et d'autoriser Monsieur le maire à engager les négociations avec le vendeur, dans le but de cette acquisition, sur la base : d'une vente estimée à 1 600 000€ hors frais

\* Que l'estimation des travaux de réalisation d'appartements ou de remise en état, seront financés par la vente des terrains constructibles

\* Que l'acquisition entrainera l'obligation de recours à un emprunt sur 20 ans, pour un montant estimé de 1 750 000.00 €

\* Que cette dépense soit inscrite dans le cadre du plan d'investissement du mandat

\* Que le conseil autorise Monsieur le maire, a engager avec le propriétaire les négociations dans le cadre de cette future acquisition

\* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire

Mme TAVERNIER Marie -Laure



Le Maire

DENNE Jean – Claude

